



UNSA Territoriaux Réunion

**COMITE TECHNIQUE PARITAIRE
DU VENDREDI 25 AVRIL 2014**

Chers (es) Collègues,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous une synthèse du Comité Technique Paritaire qui s'est tenu le vendredi 25 avril 2014 à 9h.

En préambule, le procès verbal du CTP du 18 décembre 2013 est examiné.

Néanmoins, L'Unsa a interpellé le Président de séance sur les retards inhérents aux travaux d'extension de l'Hôtel de région (ex Campus Center) Campus, dont la livraison devait intervenir au cours du mois de mars 2014 (cf CTP décembre 2013).

L'Unsa a également attiré l'attention sur les délais restreints dans lesquels les agents de la Logistique (parc auto, reprographie, fournitures de bureau...) ont été contraints de libérer leurs locaux pour rejoindre le bâtiment Foucque, ceci alors qu'aucune visite préalable n'ait pu être effectuée par les membres du Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.)

Réponse de l'Autorité : Le Président reconnaît le retard pris et précise que les services concernés en ont été informés à ce sujet.

Le procès-verbal a été adopté à la majorité des personnes présentes avec une abstention

I- Création de la Direction du Campus Professionel de l'Océan Indien (CPOI)

Présentation de la structure par la Directrice Générale Adjointe -Formation Education Mobilité Culture et Sport (DGA-FEMCS) :

Présence institutionnelle sur site :

- 9 occupants,
- 14 professions représentées
- 8 agents administratif et technique dont 1 responsable de site accompagnés d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

UNSA REGION REUNION

Mail : unsa.regionreunion@gmail.com

Blog : <http://unsaregion974.wordpress.com>

02 62 97 65 03

Marchés conclus : 1,350 millions par an

Objectif : proposer une direction pour réaliser un vrai pilotage sur site et faire évoluer la carte pédagogique. A ce titre, mettre en œuvre des Conventions d'occupation temporaire avec les occupants.

UNSA se réjouit de la création de cette direction après une période d'instabilité dans la gouvernance du site. Néanmoins, plusieurs sujets préoccupent notre formation syndicale :

- rattachement hiérarchique au pôle Prospective Finances Évaluations & Qualité (PFEQ). Alors que le CPOI a été placé sous la responsabilité hiérarchique du PFEQ (CTP du 22/02/2014) et conforté par la note DGS du 08 avril 2013. le PFEQ n'a pas été associé à la réunion du 04 mars dernier ;
- rétrogradation du Responsable de site à la fonction de Référent. Le rapport pointe également l'absence de pouvoir décisionnel, or aucun pouvoir ne lui a été donné afin de mener sereinement ses missions ; UNSA note par ailleurs que le responsable actuel du site n'a pas été associé à la réflexion relative à la création d'une nouvelle direction du CPOI (réunion du 04 mars 2013) ;
- le positionnement des agents déjà en place au sein de la future direction. Ces deux fonctionnaires qui assurent la gestion du site (Responsable et agent administratif), n'ont pas démerité pour œuvrer au bon fonctionnement opérationnel du CPOI, ceci depuis sa création en 2010 ;

Compléments d'information apportés par la DGA FEMCS :

la compétence tant du PFEQ que du Responsable du CPOI dans les missions confiées. Un travail de sécurisation quant aux marchés du centre a été réalisé par le PFEQ. Elle rassure également sur le rôle que joueront le Responsable ainsi que l'agent Administratif dans le cadre de cette nouvelle direction, création qui s'avère nécessaire de par l'ampleur du site.

L'Unsa rappelle à l'Autorité la nécessité de procéder à une clarification de la situation au vu de ce rapport qui pointait du doigt les dysfonctionnements existant. Sur ce plan, les réponses apportées par la DGA permettent de lever le doute sur une éventuelle incompétence du PFEQ et du Responsable de site.

La création de cette direction a été approuvée à l'unanimité des personnes présentes

II- Gestion des Fonds Européens : Impact sur l'organisation

Présentation de la future organisation de la gestion des fonds européens par le DGS :

La Région Réunion assure désormais la fonction d' Autorité de gestion des fonds Européens pour le programme 2014-2020, notamment du FEDER. A ce titre, La Région entend résERVER aux porteurs de projets et aux entreprises des conditions optimales d'accueil, d'information et d'accompagnement, avec la mise en place d'un guichet unique qui sera rattaché à la Direction Générale des Services.

Dans ce cadre, la création d'une vingtaine de postes d'assistants techniques financée à 100 % par les fonds européens est envisagée. Ainsi, une enveloppe de 1,139 M€ devraient être gérée par notre Collectivité. Les 20 postes seront ventilés comme suit : 10 agents pour l'Etat (clôture du FSE) et 10 pour la Région (FEDER/POCT).

L'Unsa Région Réunion voit d'un très bon oeil ce transfert donnant à notre Collectivité une notoriété en matière de gestion des fonds européens. C'est également une marque de confiance envers le personnel de la Région qui a su acquérir au fil des années une véritable expertise en la matière.

Néanmoins, une question interpelle l'UNSA, « l'articulation de ce pôle avec les deux directions actuelles qui gerent le FEDER ? (Direction des Affaires Économiques et la Direction du Tourisme)» ainsi que les mesures d'accompagnement en faveur des personnels recrutés à cet effet (plan de formation en matière d'instruction des fonds européens).

Réponse du DGS :

:

Il sera créé 4 guichets :

- un guichet dédié aux entreprises, ce guichet, à savoir l'assistant technique, aura en charge l'accueil du porteur de projet, puis l'instruction pour la part des fonds européens ainsi que la part Région. L'agent présentera le dossier devant les Instances Régionales et examen en CLS. Ce mode de fonctionnement devrait réduire considérablement les délais d'attente estimés entre 10 mois et deux ans (notamment s'agissant des demandes soumises par les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale - EPCI) :

- Un guichet dédié aux collectivités et EPCI ;
- un guichet pour accompagner dans la Recherche et l'Innovation ;
- un guichet dédié au développement durable.

En conclusion, cette nouvelle organisation devrait permettre un véritable saut qualitatif en matière d'instruction des demandes de fonds européens, avec interlocuteur unique identifié par les porteurs de projets pour gérer les demandes liées au FEDER.

Il est à noter cependant que la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFP) endossera le rôle de Autorité de Certification.

Enfin, l'enveloppe mis à disposition des Ressources Humaines (assistance technique) dans le cadre de la gestion de ces fonds s'élève à 24 M€ correspondant à 2,4% de la somme que devra gérer la Région. Un plan de formation dédié à ce dispositif sera mis en place et le DGS de rappeler « même si la participation, ci-dessus citée, de l'Europe est en deçà du prévisionnel, notre Collectivité accompagnera ses agents sans qu'il y ait d'incidence ou des restrictions en matière budgétaire »

Enfin, l'Autorité informe que ce processus n'est pas encore stabilisé.

La mise en place d'un guichet unique pour la gestion des fonds européens est adoptée à l'unanimité des personnes présentes

III- Plan Département Inter Administrations (P.D.I.A.) – Télétravail : expérimentation

Présenté par nos collègues du Service Transport et Déplacement (S.T.D.) en charge du programme du Trans Eco Express (T.E.E.), ce rapport revêt un caractère informatif, le but étant de lancer le débat sur une phase d'expérimentation du télétravail au sein de la Région.

Une quinzaine d'agents serait concernée en premier lieu et ce, sur proposition du Chef de Service ou Directeur (trice). 4 possibilités ont été retenues :

- en réseau au sein de l'entreprise dans des locaux distincts ;
- dans des locaux partagés par plusieurs entreprises ;
- en nomade (partage du temps de travail entre plusieurs lieux) ;
- à domicile.

L'Unsa Région Réunion propose de revoir à la hausse le nombre d'agents susceptibles de bénéficier de la mesure et ce, compte tenu de l'effectif total d'agents Région. L'Unsa Région Réunion demande que le supérieur hiérarchique soit simplement informé et non sollicité pour avis (afin d'éviter que seuls les volontaires bien vus par la hiérarchie soient sélectionnés).

IV- Elections professionnelles 2014

L'objet du rapport présenté consiste à informer les membres du Comité Technique Paritaire de l'évolution de la réglementation liée aux instances consultatives :

- La durée du mandat: 4 ans
- Les termes du Comité Technique Paritaire (CTP) n'existeront plus. Il s'agira désormais de Comité Technique (Le principe du paritarisme disparaît)
- Un seul tour de scrutin prévu ;
- La désignation des représentants au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) par les Organisations Syndicales au vue des résultats en CT ;
- Le Scrutin reste à la proportionnelle au plus fort reste

- Autres nouveaux critères: toute organisation syndicale doit au minimum 2 ans d'existence légale, agir dans le respect des valeurs républicaines et détenir son indépendance vis-à-vis de l'administration.

La Composition du C.T. se situe entre 7 et 15 titulaires (autant de suppléants)

La Composition du C.H.S.C.T., entre 3 et 10 titulaires maxi (autant de suppléants)

Aussi, L'Unsa Région Réunion, conformément à la demande de l'Unsa National, souhaite que le paritarisme soit maintenu au sein de la Région Réunion. Par courrier en date du 28 mars 2014, L'Unsa a ainsi demandé le maintien en prenant une délibération en ce sens.

Parallèlement, l'Unsa Région Réunion par courrier daté du 24 avril 2014, a sollicité la mise en place d'une Commission Consultative Paritaire pour les agents Contractuels et Cdisés afin de permettre à cette catégorie d'agent de bénéficier d' un avancement de carrière au même titre que les agents titulaires.

Réponse de l'Autorité Territoriale :

Ces points seront abordés dans le cadre de la constitution d'un groupe de travail en vue de la mise en oeuvre des élections professionnelles en décembre 2014.

V- Secrétariat des Commissions de Réforme et Comités Médicaux – Projet de conventionnement avec le CDG

L'objectif du présent rapport consiste à informer les membres du CTP de la signature d'une convention avec le Centre Départemental de Gestion pour la prise en charge du secrétariat du Comité Médical et de la Commission de Réforme pour les agents territoriaux de la Région, hors agents en détachement sans limitation de durée (DSLD).

VI – Organisation du temps de travail des agents des lycées et fiches métier

Dossier reporté à une date ultérieure compte-tenu de l'ordre du jour particulièrement chargé.

VII – Question diverse

L'Unsa questionne le Président sur la problématique de communication des résultats des élections des Conseils d'Administration des E.P.L.E. (Lycées). En effet, jusqu'à présent les organisations syndicales sont contraintes de se rendre au Rectorat afin d'obtenir l'ensemble des résultats dans le collège des IATOS. L'Unsa Région Réunion demande à la Vice-Présidente en charge de l'Education, Mme Huguette VIDOT, que ces informations puissent être disponibles auprès de la DIREC.

Réponse de la Vice Présidente en charge de l'Education

N'étant pas informée de cette situation, un rapprochement auprès de la DIREC pour que ces informations puissent effectivement être communicables par nos services, aux représentants du personnel qui le souhaiteraient.

La Séance a été levée à 12h15.